AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1020
FR0000131708-FS0498

29 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNIP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 avril 2016, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 avril 2016, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNIP et détenir 570 710 actions TECHNIP représentant autant de droits de vote, soit 0,48% du capital et 0,44% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, NA	405 688	0,34	405 688	0,31
Managed Account Advisors	164 733	0,14	164 733	0,13
Merrill Lynch Pierce Fenner and Smith	289	ns	289	ns
Total Bank of America Corporation	**570 710**	**0,48**	**570 710**	**0,44**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions TECHNIP sur le marché.

Le déclarant a précisé que Bank of America NA détient, par assimilation, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 400 799 actions TECHNIP (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) réparties en 57 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance entre le 24 avril 2017 et le 6 novembre 2017 et portant sur 400 799 actions[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 119 024 784 actions représentant 130 920 737 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1 au 26 avril 2016.